

Cette action est portée par



Elle est financée par

Fondation 30 Millions d'amis



Direction Départementale de la cohésion Sociale et de la Protection des Populations



Syndicat des Vétérinaires de Savoie
Vétérinaires pour tous



Meryterrachien



Et soutenue par

Centre Hospitalier de Chambéry



Association Amis des bêtes

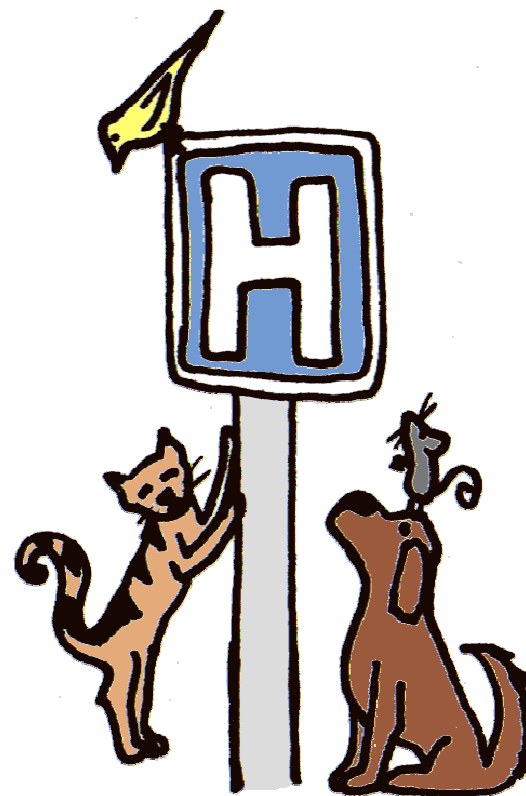


Société Protectrice des Animaux



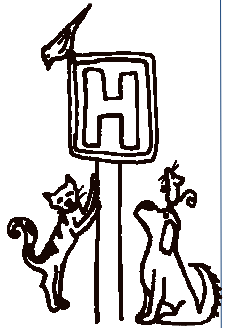
PACHA

Précaire avec animaux de compagnie
hospitalisé/accueillis



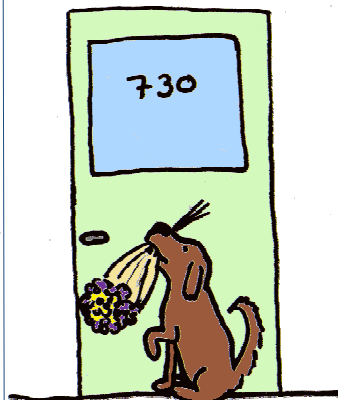
Se faire hospitaliser sans souci

MODE D'EMPLOI



Le dispositif PACHA a pour objectif de permettre l'hospitalisation des personnes précaires propriétaires d'animaux de compagnie.

Cette prise en charge s'effectue sous certaines conditions et est soumise à l'approbation des personnes responsables du dispositif.



Elle doit être un ultime recours et ne peut en aucun cas se substituer à d'autres modes de garde et/ou de financement.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Ce dispositif s'adresse à toute personne en situation de précarité qui doit être hospitalisée et qui n'a pas de solution pour la garde de son animal de compagnie.

Les conditions d'accès

- Etre hospitalisé
- Avoir un animal de compagnie compatible avec la prise en charge par une pension
- N'avoir aucun recours pour garder son animal que ce soit en terme de garde (famille ou ami) ou de financement (aide spéciale).

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif votre animal doit être identifié et vacciné. Il doit être en bonne santé.

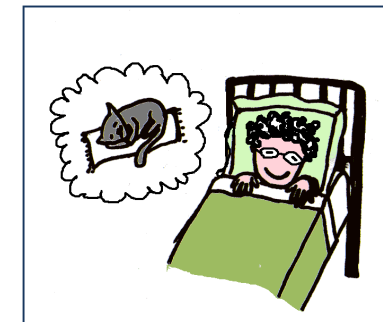
Si ce n'est pas le cas, une visite préalable chez un vétérinaire sera programmée afin de vérifier qu'il puisse être placé sans risque pour les autres animaux de la pension.

Les modalités de prise en charge

Seul votre médecin ou votre assistante sociale peut mettre en place ce dispositif.

Il permet de financer une partie plus ou moins importante de la pension de votre animal en fonction de vos revenus. Il vous restera à charge au minimum un euro par jour (le double pour le chauffage l'hiver).

Les frais de pension seront à payer au moment du retrait de l'animal. La part qui vous revient sera calculée avec vous par la personne qui vous a inscrit dans le dispositif.



Un suivi rigoureux de ce dernier permettra d'éviter les abus et les recours non prévus.

La prise en charge des chiens, chats ou autres Nac permettra une hospitalisation sereine.

Cette action est portée par l'association RESPECTS 73 (ex REVIH-STs).

Un nombreux partenariat a permis sa mise en place (voir au verso).

Pour de plus amples renseignements le site web de RESPECTS 73 est à votre disposition.